

VISITE D'UN JARDIN-FORÊT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Visite d'un jardin-forêt
En bref	Découverte d'une jeune forêt jardin plantée à 1300m d'altitude à L'Etivaz, il y a 3 ans et demi.
Descriptif de l'activité	Valentin Rey et Ileana Romano ouvrent les portes de leur jardin-forêt, planté à l'automne 2022 sur environ 1500 m2. Un écosystème cultivé, inspiré de la forêt naturelle, où arbres, arbustes, plantes vivaces et couvre-sols comestibles cohabitent en strates pour favoriser durablement la production de nourriture et la biodiversité. Un apéritif est offert à la fin de la visite.
Dates	Samedi 4 juillet 2026
Horaire	10h - 12h
Lieux du rendez-vous	Route de la Torneresse 22, 1660 Etivaz
Lieux de l'activité	Route de la Torneresse 22, 1660 Etivaz
Programme indicatif	Visite du jardin et de la forêt jardin de Valentin Rey et Ileana Romano. Moment d'échange au terme de la visite avec un apéritif offert
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none">• Habits adaptés à la météo• Bonnes chaussures
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Tout public
Nombres (min. – max.)	Minimum 5, maximum 20 personnes

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Accès en voiture, possibilité de parquer à proximité. Difficilement accessible en transports publics, arrêt bus <i>Maison de L'Etivaz</i> (environ 40 minutes de marche). Possibilité de covoiturer depuis L'Etivaz, demande obligatoire lors de l'inscription.
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base adulte	Gratuit
----------------------	----------------

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch

+41 (0)26 924 23 33

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.